

13 fév 2004 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 13 février 2004

Pension de retraite et de survie

Sur proposition de M. Frank Vandenbroucke, Ministre de l'Emploi et des Pensions, et de Mme Sabine Laruelle, Ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes, le Conseil des Ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux (*) relatifs à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés et indépendants.

Sur proposition de M. Frank Vandenbroucke, Ministre de l'Emploi et des Pensions, et de Mme Sabine Laruelle, Ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes, le Conseil des Ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux (*) relatifs à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés et indépendants.

Ces projets prévoient, à partir du 1er avril 2004, une augmentation de 2% du montant mensuel de la pension allouée aux bénéficiaires d'une pension de travailleur salarié et de travailleur indépendant, qui a pris cours effectivement pour la première fois en 1996. Auparavant, les pensions de ceux qui étaient partis à la retraite avant 1996 avaient été augmentées de 2%. Ces augmentations paraissent très modestes mais la mesure s'avère toutefois nécessaire. En effet, si l'on omet d'appliquer de telles petites adaptations, un fossé inacceptable se crée entre les pensions des plus âgés et les pensions des jeunes pensionnés. Il faut aussi savoir que cette augmentation ne sera pas ressentie de la même manière par tous les pensionnés. Pour les pensionnés qui bénéficient également de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA), par exemple, l'augmentation de la pension sera en grande partie compensée par une baisse de la GRAPA. (*) - projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 29, § 4, de l'arrêté royal n°50 du 24 octobre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés ;- projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 35 de l'arrêté royal n°72 du 10 novembre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>